



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 105655

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les chiffres publiés par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) qui, en 2002, estimait à 60 000 le nombre des enfants autistes et à 180 000 en incluant les troubles envahissants du développement (TED). La France a 50 ans de retard pour la prise en charge des autistes par rapport à d'autres pays occidentaux tels que la Belgique, la Suède, le Canada ou les États-unis. En effet, nous sommes le seul pays avec l'Argentine à définir encore l'autisme comme une psychose alors que le monde entier reconnaît son origine organique (neuro-biologique). De nombreuses familles se trouvent dans une situation critique qui ne leur permet pas de donner une chance à leurs enfants de bénéficier des méthodes comportementalistes qui pourtant peuvent en faire des adultes autonomes... Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet, quels moyens vont être consacrés à la recherche sur cette maladie encore méconnue et quelles sont les dispositions prévues pour venir en aide aux familles concernées.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105655

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3857

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)